

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service minimum dans les établissements scolaires lors de la grève du 15 mai

André Laignel, maire d'Issoudun et Secrétaire Général de l'AMF, s'étonne que le Ministre de l'Education nationale revienne à la charge vers les communes pour organiser le service minimum dans les établissements scolaires en cas de grève.

Dans la continuité de la déclaration de l'AMF du 8 janvier dernier, il estime que c'est à l'Education nationale d'organiser ce service minimum, car il n'est pas question de reporter la responsabilité de l'Etat sur des acteurs communaux étrangers aux conflits ayant conduit à la grève.

Il rappelle que l'organisation d'un tel service peut être laissée à l'appréciation de chaque commune, mais attire l'attention de ses collègues maires sur les conséquences, en termes de responsabilités, d'incidents qui pourraient survenir dans le cadre de cet accueil par des personnels non éducatifs.

Contact:

Alexis LASSEUR

Chargé de mission auprès du Secrétaire général de l'AMF

Tél. : 01 44 18 13 58